

## Un atelier qui devrait afficher complet

Tout savoir sur le CESU+ : explications destinées aux seniors, à leurs familles et à tous ceux qui s'occupent de personnes âgées



Un atelier qui devrait afficher complet

C'est dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'URSSAF Midi-Pyrénées et la FEPEM Midi-Pyrénées que le Réseau Particulier Emploi et le Centre Communal d'Action Social de Fleurance (CCAS) vont animer un atelier autour du dispositif CESU+.

Cette animation à destination des seniors, des aidants familiaux et des salariés en emploi direct se déroulera **le vendredi 13 mars, à 14 heures, à la Maison de Service aux Publics** Intercommunale de Fleurance, 66 rue Adolphe Cadeot, à Fleurance.

Il sera animé par Particulier Emploi.

- ▶ Découvrez comment passer de la déclaration papier à la déclaration en ligne.
- ▶ Apprenez les astuces pour maîtriser le CESU en ligne.
- ▶ Enfin informez-vous sur les actualités de ce début d'année 2020 : le dispositif du CESU+ et le prélèvement à la source.
- ▶ Comment et pourquoi déclarer en ligne ? Quelles sont les fonctionnalités du site CESU ? Qu'est ce que le CESU+ ? Comment va s'appliquer le prélèvement à la source ?

Cet atelier CESU+ sera suivi d'un temps pratique permettant aux participants d'être accompagné sur la création de leur compte CESU en ligne.

Renseignements et inscription au **05.62.64.02.04** - [ccas.accueil@villefleurance.fr](mailto:ccas.accueil@villefleurance.fr)

**GRATUIT**

# ATELIER CESU

Un temps pour s'informer et échanger

## LE VENDREDI 13 MARS

De 14h00 à 16h00

A la MSAP de Fleurance (32500)  
66 rue Alphonse Cadeot

- 1 Découvrez le CESU+
- 2 Venez à l'atelier avec vos numéros CESU
- 3 Créez votre compte en ligne

Inscription et information :  
ccas.accueil@villefleurance.fr  
05-62-64-02-04




### Qu'est ce que le Réseau Particulier Emploi ?

Sur le territoire français, 3,4 millions de particuliers emploient près de 1,4 million de salariés. L'emploi à domicile concerne directement ou indirectement environ 15 millions de citoyens parce qu'ils ont été ou qu'ils seront salariés, particuliers employeurs ou aidants, afin de répondre à des besoins liés au domicile : l'accompagnement des personnes fragiles (maladies ou handicap), « bien vieillir » à domicile, la garde des enfants, la conciliation des temps de vie professionnels et privés avec l'entretien du domicile.

### Qu'est ce que la FEPEM ?

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : <http://www.fepem.fr>

Elle est acteur du développement du secteur avec :

- un portail de mise en relation des offres et des demandes d'emploi ([www.particulieremploi.fr](http://www.particulieremploi.fr))
- un organisme d'ingénierie de formation et de développement des compétences ([www.emploisdela famille-formation.fr](http://www.emploisdela famille-formation.fr))
- l'institution de retraite et de prévoyance des emplois de la famille ([www.ircem.fr](http://www.ircem.fr))

### Qu'est ce que sont les Points Relais Particulier Emploi ?

Le Point Relais est un espace de proximité où tout concitoyen d'un territoire peut trouver une information généraliste et de la documentation sur l'emploi à domicile entre particuliers. Le Point Relais repose sur une structure déjà identifiée par les habitants, comme un lieu ressource pour trouver de l'information. Dans le Gers, c'est la Maison de Services au Public Intercommunale de Fleurance qui accompagne la population locale dans ses besoins de vie du quotidien en relayant une information fiable et sécurisée délivrée par la FEPEM et le réseau Particulier Emploi.